

BULLETIN MUNICIPAL

AVRIL 2023



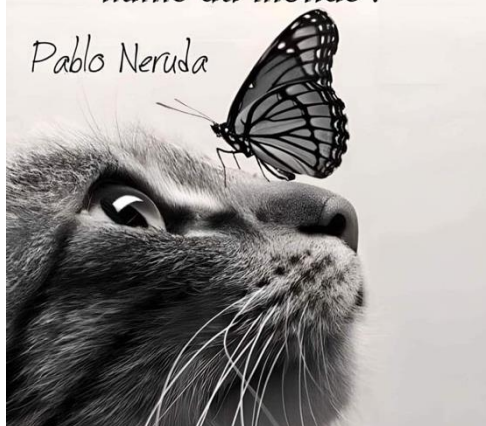
SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	<i>Page 2</i>
COMPTES RENDUS DES CONSEILS	<i>Page 3</i>
VIE LOCALE	<i>Page 13</i>
VIE SCOLAIRE	<i>Page 16</i>
VIE ASSOCIATIVE	<i>Page 17</i>
INFOS MAIRIE	<i>Page 21</i>
ETAT CIVIL	<i>Page 23</i>
CALENDRIER DES FETES	<i>Page 24</i>

LE MOT DU MAIRE

"Ah ! si seulement avec une
goutte de poésie ou d'amour
nous pouvions apaiser la
haine du monde !"

Pablo Neruda



En effet, il suffirait de presque rien pour changer le monde, redonner de belles couleurs à la vie, se sentir mieux.... Un bonjour, un sourire, ...

Vivre ensemble en paix, c'est accepter les différences de l'autre, sans haine, sans jalousie, quels que soient sa couleur de peau, sa religion, sa culture, son mode de vie.

Le monde change, trop vite sans doute pour certains "C'était mieux avant", engendrant des incompréhensions, des tensions entre générations. Le rythme de vie des uns dérange parfois les autres, que ce soit dans la famille ou entre voisins.

La solution réside très souvent dans le dialogue, l'écoute bienveillante, le respect...

Ça s'appelle les relations humaines. Et ça fonctionne dans les deux sens, n'attendez pas après les autres, essayez l'ouverture, la main tendue.

Pourquoi médire sur son prochain, il vit sa vie, vous vivez la vôtre. Et n'oubliez pas que vous êtes acteur de votre vie, elle va dans le sens où vous la poussez.

Vous le savez, on utilise 43 muscles du visage pour froncer les sourcils et seulement 17 pour sourire. Alors, reposez-vous, souriez au lieu de faire la tête. Plus encore, des études ont démontré qu'un sourire, même forcé, abaisse le rythme cardiaque quand on est stressé. Le simple fait de sourire vous rend plus positif. Il s'agit donc d'un remède relaxant gratuit et à la portée de tous. Un écrivain américain a dit : "N'attendez pas d'être heureux pour sourire, souriez plutôt afin d'être heureux".

Alors moi, je dis un grand merci aux personnes qui disent bonjour, aux quelques-unes qui plantent des fleurs dans une jardinière délaissée ou un bord de chemin triste, qui sont simplement respectueuses des personnes et des biens, même sans rien faire, juste ne pas défaire...

Le respect, la tolérance, la parole évitent la majorité des conflits. Nous avons la chance de vivre dans un beau pays en paix, nous avons tout ce qu'il nous faut, voire même le superflu. Alors soyons conscients de notre chance, de notre bonheur. Allez, SOURIEZ !!!

Le Maire,
Yvette VALLIN

COMPTES RENDUS DES CONSEILS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2023

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 3 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. DONIO Frédéric ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme MARIETTAZ Anne.

Absents excusés : M. BELLEBAULT Cyrille (procuration donnée à Corinne BOUCHISSE) ; M. MORNIEUX Christian (procuration donnée à Frédéric DONIO) ; Mme DEMITRES Rolande (procuration donnée à Laetitia BOUVIER) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à Yvette VALLIN) ; Mme CHATILLON Tiphanie (procuration donnée à Yves WITKOWSKI).

Secrétaire de séance : Mme Laetitia BAILLOT

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme Laetitia BAILLOT se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2022.

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2022.

Vote : 15 Pour à l'unanimité

2) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
TRANSARC	Car pour 12 transports piscine	1 380,00 €
DESCHAMPS	Câble accélérateur Tracteur	217,51 €
BRICOMARCHE	Paroi douche pour un logement à la Résidence	150,00 €
BOUVIER	Couteaux épareuse	483,84 €
LEGER	Portes de garage	200,00 €
EWY	Tableau électrique dans la grange derrière BELLAIT+ Consuel	675,00 €
Atelier Reliure	Reliure état civil 2013 - 2021	283,32 €

3) ACHAT DES PARCELLES D 389 ET D 398 PRES DE LA CASCADE DU NIAZ

Affaire n°1/2023

Mme le Maire explique que Mme GIRERD de Belley propose de vendre deux parcelles de terrain boisées à la commune, situées près de la cascade du Niaz. Il s'agit des parcelles D 389 d'une superficie de 1 680 m² et D 398 d'une superficie de 1030 m².

Elle précise que la commune est déjà propriétaire de parcelles contiguës.

Une offre au prix de 500 € les deux a été faite et acceptée par Mme GIRERD.

Mme Huguette GIRERD demande si le bois sera vendu.

Mme le Maire répond que c'est dans cet objectif que cette proposition a été faite.
Mme Laetitia BAILLOT demande à combien est estimée la revente du bois.
M. Yves WITKOWSKI explique que c'est l'ONF qui se charge de faire l'estimation.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'achat de ces deux parcelles à Mme GIRERD pour un montant de 500€.

Vote : 14 Pour – 1 Contre (Laetitia BAILLOT)

4) CESSION POUR PARTIE DE LA PARCELLE D 711 CASCADE DE CLAIREFONTAINE

Affaire n°2/2023

Mme le Maire explique que M. GEOFFRAY, propriétaire de la centrale hydroélectrique, propose de céder à la commune, à titre gracieux, une partie de la parcelle de terrain D 711 à la cascade. En effet, il souhaite garder la propriété de sa prise d'eau et le chemin sous lequel passe sa canalisation.

Il conviendra donc de diviser la parcelle. Ceci sera à la charge de la commune ainsi que les frais de notaire. Il céderait à la commune la cascade et l'aire de pique-nique juste au-dessus afin de garder le coté touristique du lieu.

Mme le Maire rappelle que ce sujet a déjà été traité lors du dernier conseil.

Si la commune n'achète pas cette parcelle, M. GEOFFRAY envisage de clôturer le site pour en interdire l'accès afin d'éviter tout accident.

Il est précisé qu'il n'y a pas de surcoût au niveau de l'assurance.

M. Yves WITKOWSKI explique qu'il a parlé de ce sujet avec la Communauté de Communes Bugey Sud lors de leur venue pour voir la rivière. Ils proposent d'aider la commune pour aménager le site.

Madame le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer sur l'acquisition d'une partie de la parcelle D 711 et de prendre en charge les frais de géomètre pour la division ainsi que les frais de notaire.

Vote : 15 Pour

5) AVENANT BAIL GRANGE PRESTIGE EVENEMENT M. NEMOZ

Affaire n°3/2023

Mme le Maire rappelle que M. Loïc NEMOZ, société PRESTIGE EVENEMENTS, loue une des deux granges situées derrière BELLAIT au prix de 350 € par mois.

Cette grange comporte un étage mais le plancher était en mauvais état.

M. Loïc NEMOZ a trouvé une annonce sur le bon coin pour acheter 120 m² de planches en aggloméré pour 700 €. Il a donc proposé d'acheter ce bois et de refaire lui-même le plancher pour qu'il puisse utiliser l'étage.

Pour le dédommager, il est proposé de lui octroyer deux mois de location gratuite.

M. Frédéric DONIO demande s'il y aura un suivi sur les travaux qui seront réalisés.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'il fera le suivi.

Mme Huguette GIRERD demande quelle est son activité.

Mme le Maire répond qu'il fait de l'évènementiel et que c'est lui qui avait organisé le marché de Noël en 2021. Il est également primeur sur les marchés.

Madame le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer sur l'octroi de deux mois de loyer gratuits à M. NEMOZ, Prestige Evènements.

Vote : 13 Pour – 2 Absentions (Corinne BOUCHISSE, Cyrille BELLEBAULT)

6) AVENANT BAIL FORMAGERIE BELLAIT

Affaire n°4/2023

Mme le Maire explique que la fromagerie BELLAIT est installée dans l'ancien restaurant. Il est titulaire d'un bail dérogatoire qui a commencé le 1^{er} décembre 2021 pour 18 mois, renouvelable une seule fois pour 18 mois. Le loyer mensuel actuel est de 870 € HT, soit 1 044 € TTC. Il était prévu de passer à 1 300 € HT, soit 1 560 € TTC au 1^{er} mai 2023, après que BELLAIT ait remis en état le plafond de la salle de restaurant prévu au plus tard pour le 31 décembre 2022.

En décembre dernier, la société BELLAIT a expliqué qu'elle rencontre des difficultés financières ayant ouvert en pleine période de récession.

Mme le Maire précise que la commune a dû changer la chaudière et casser une partie de mur pour accéder à la cuve fioul afin de la faire nettoyer, ce qui a été fait à l'automne 2022.

Tant que ces travaux n'étaient pas réalisés, il n'y avait pas d'eau chaude dans les locaux, ce qui fait que la société BELLAIT ne pouvait pas avoir un agrément nécessaire pour démarcher les professionnels. Le magasin fonctionne peu, BELLAIT ne sait pas s'il va le garder. Le marché de VIRIEU fonctionne moins bien qu'au début. BELLAIT a trouvé un grand marché sur LYON le mardi.

Mme le Maire explique que les travaux sur le plafond n'ont pas été réalisés pour le 31.12.2022 comme prévu. Toutefois, la commune n'a pas réparé l'infiltration provenant de la terrasse au-dessus.

Mme Huguette GIRERD demande pourquoi l'infiltration n'a pas été réparée.

Mme le Maire répond que les employés communaux devaient s'en occuper l'été dernier mais qu'ils n'ont pas eu le temps. Elle précise que c'est prévu pour le printemps 2023.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si BELLAIT a désormais de l'eau chaude.

M. Yves WITKOWSKI explique que l'entreprise SCIANDRA doit passer pour faire le dernier raccordement.

La société BELLAIT demande une baisse de loyer autour de 750 € et dans tous les cas indique qu'elle ne pourra pas payer un loyer plus élevé. Mme le Maire précise qu'elle a expliqué qu'il n'est pas possible de baisser le loyer en cours.

En maintenant le loyer actuel, la société BELLAIT pourra remplir la cuve de fioul et fera les démarches administratives leur permettant de démarcher les professionnels.

Elle précise que si le loyer devait augmenter comme prévu dans le bail, elle quitterait la commune et ne souhaite donc pas mettre de l'argent pour remplir la cuve de fioul.

Mme le Maire rappelle que tout a augmenté et que le pouvoir d'achat des habitants diminue. Nombre de boulangeries risquent de disparaître avec des coûts d'énergie exorbitants, le tabac a alerté également d'une baisse de chiffre d'affaires.

Mme Huguette GIRERD suggère de modifier ses horaires d'ouverture.

Mme le Maire explique que cela a été envisagé mais qu'en fin de compte cela ne changera pas grand-chose.

Mme le Maire propose donc de conserver ce commerce sur la commune en maintenant son loyer actuel de 1 044 € TTC pour lui laisser le temps de trouver de nouveaux clients.

Mme Laetitia BAILLOT demande si, au point de vue légal, il est possible de lui baisser son loyer.

Mme le Maire explique que la surface louée est importante (280 m²) ; la proposition initiale de partager le local n'a pas été retenue, BELLAIT souhaitant louer la totalité.

Mme Huguette GIRERD indique que les prix proposés sont peut-être élevés pour notre petite commune.

Mme Corinne BOUCHISSE répond que ses produits sont bons et que tout est cher à l'heure actuelle.

M. Yves WITKOWSKI explique que leur bilan est prévu fin février et qu'en fonction, il se peut qu'ils soient dans l'obligation de fermer le magasin.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le maintien du prix du loyer à la fromagerie BELLAIT

Vote : 14 Pour – 1 Abstention (Cyrille BELLEBAULT)

7) DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Affaire n°5/2023

Mme le Maire explique que l'article 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, la collectivité territoriale peut, sur délibération du conseil municipal, réaliser des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget prévisionnel précédent.

Il est donc proposé d'appliquer cette mesure sur le budget général de la manière suivante :

Chapitre ou article	Libellé	BP + DM 2022	25%
165	Dépôt et cautionnement reçu	2 000 €	500 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000 €	7 500 €
21	Immobilisations corporelles	163 883 €	40 970 €
23	Immobilisations en cours	294 197 €	73 549 €
	TOTAL	490 080 €	122 519 €

Madame le Maire demande donc aux conseillers de valider cette proposition afin de payer certaines factures avant le vote du budget 2023.

Vote : 15 Pour

8) REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION SUITE A LA MISE EN PLACE DE LA TAXE GEMAPI

Affaire n°6/2023

Madame le Maire explique que la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été transférée à la Communauté de Communes Bugey Sud en 2014 avec transfert de charges à hauteur de 3 042 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la CCBS a instauré une taxe GEMAPI que les habitants paient directement.

Afin de ne pas payer deux fois (Attribution de compensation et taxe GEMAPI), il est proposé de d'annuler la charge GEMAPI dans les attributions de compensation versée tous les mois par la CCBS.

La commune de VIRIEU LE GRAND qui percevait annuellement 1 800,32 € percevra désormais 1 800,32 € + 3 042 € = 4 842,32 €.

Madame le Maire demande donc aux conseillers de valider la révision libre de l'attribution de compensation de la CCBS par rapport à la GEMAPI.

Vote : 15 Pour

9) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA CCBS POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Affaire n°7/2023

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que la compétence eau et assainissement a été transférée à la CCBS au 1^{er} janvier 2023.

Dans ce cadre, il est prévu une période transitoire de deux ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, avec possibilité de prorogation au-delà année par année si besoin. Pendant cette période, les agents communaux continueront d'effectuer les tâches qu'ils effectuaient jusqu'à présent et la CCBS paiera à la commune les heures afférentes au prix unitaire de 40 € incluant les frais de fonctionnement.

Mme le Maire explique qu'il s'agit du même principe que pour la voirie.

Dans ce but, un projet de convention, qui vous a été envoyé pour en prendre connaissance, a été transmis par la CCBS.

Avec un peu de retard, le point a été fait avec les employés communaux afin de déterminer au plus juste les conditions d'exécution des différentes tâches et le nombre d'heures attribuées à ces tâches.

La CCBS rémunèrera la commune à hauteur de ce nombre d'heures, que le temps réellement passé soit supérieur ou inférieur.

Mme Huguette GIRERD demande si après ce délai, ce seront d'autres employés qui feront ces tâches.

Mme le Maire explique qu'elle a intégré le conseil d'exploitation de la régie des eaux. Elle en profite donc pour faire le compte-rendu du premier mois écoulé.

Le service compte cinq personnes « clientèle » pour recevoir les appels téléphoniques et l'accueil physique. Un numéro unique a été mis en place pour les habitants. Dans nos petites communes, quand un compteur devra être changé, le centre d'exploitation contactera nos employés communaux pour qu'ils aillent le changer, le compteur étant fourni par la CCBS.

Mme Anne MARIETTAZ demande si tous les vieux compteurs vont être changés.

Mme le Maire répond que seuls les compteurs posant problème seront changés.

Mme Huguette GIRERD demande si c'est bien la CCBS qui éditera les factures.

Mme le Maire explique qu'effectivement, c'est la CCBS qui s'en occupera dans les mêmes conditions que précédemment pour cette année, avec, par la suite, la mutualisation des conditions et notamment la possibilité de mensualiser les paiements.

Madame le Maire demande aux conseillers de valider la convention de mise à disposition de service pour l'eau et l'assainissement.

Vote : 15 Pour

10) PRIX CONCOURS MAISONS ET BALCONS FLEURIS

Affaire n°8/2023

Mme le Maire rappelle que, lors de la cérémonie des vœux, des prix relatifs au concours des maisons et balcons fleuris ont été remis. Deux lauréates se sont vues offrir un bon d'achat de 50 € valable dans les commerces de Virieu et dans deux restaurants, comme pour les chèques cadeaux pour les anciens. Afin de pouvoir régler les factures aux commerçants, une délibération doit être prise.

Madame le Maire demande aux conseillers de valider la distribution de deux chèques cadeaux d'un montant de 50 € pour les lauréates au concours de fleurissement 2022.

Vote : 15 Pour

11) DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DU CNAS

Affaire n°9/2023

Madame le Maire explique qu'il convient de désigner un représentant des employés et un représentant des élus auprès de Comité National d'Action Sociale (CNAS) auquel la commune adhère.

Il est proposé les personnes suivantes :

- Céline MERLE pour le personnel communal
- Laetitia BOUVIER pour les élus qui est en charge du social.

Mme le Maire demande aux conseillers de valider ces représentants.

Vote : 15 Pour

12) CONTRAT LOGITUD

Affaire n°10/2023

Mme le Maire explique que la société NEOCIM, avec qui nous avons un contrat de maintenance (1 410 € HT en 2022) pour les progiciels état civil, recensement militaire et facturation de l'eau, a délégué une partie de la maintenance à une autre société au 1^{er} janvier 2023.

Mme le Maire rappelle que la facturation de l'eau sera désormais gérée par la CCBS.

La société LOGITUD reprend la maintenance des progiciels état civil et recensement militaire pour un montant de 1 000€ HT par an, révisable chaque année.

Ce contrat est proposé pour une durée d'un an renouvelable deux fois maximum.

Mme le Maire demande aux conseillers de valider le contrat avec la société LOGITUD pour un montant de 1 000 € H.T. par an.

Vote : 15 Pour

13) SUITE A DONNER APRES L'ARRET DU PROJET DE MICRO-CRECHE DE MME PONASSE

Mme le Maire rappelle le dossier de la micro-crèche :

Mme PONASSE avait son terrain et son permis de construire. Des carottages ont été réalisés et ont montré la présence de débris de démolition (parpaings, ferraille) sous une couche de terre d'environ 30 cm. A l'issue de sa visite le 17 novembre 2022, Mme PONASSE devait faire réaliser des tests de polluants pour éliminer tout risque d'amiante ou hydrocarbures et dans la négative, démarrer la construction après avoir évacué les débris de démolition pour faire des fondations sur un sol stable.

Or, le 04 janvier, elle a envoyé un mail pour expliquer que son projet était en dépassement de 120 000 €. De ce fait, elle abandonne son projet et va revendre le terrain (acheté 15 000 €) de façon à couvrir les frais qu'elle a déjà engagés à hauteur de 40 000 €.

Il avait été évoqué lorsque la mandature précédente a signé le compromis de vente, d'y insérer une clause indiquant que ce prix bas valait pour la construction d'une micro-crèche et que si le projet n'aboutissait pas, la vente était annulée. Cette clause n'a pas été écrite et nous n'avons donc pas ce recours.

Il semblerait que Mme PONASSE ait fait estimer le terrain à 35 000 €. Elle trouvera certainement un acheteur à ce prix-là pour un terrain de 600 m² en centre-ville.

Mme le Maire explique qu'il est possible pour la mairie de préempter sur une vente. Toutefois, il faut avoir un projet réel et le prix souhaité par la commune (15 000€) ne sera pas accepté par le vendeur.

Elle précise qu'à défaut d'accord entre les parties, c'est le juge des expropriations qui tranchera mais probablement pas dans notre sens vu le cours de l'immobilier.

M. Frédéric DONIO demande quel genre de projet peut être proposé.

Mme Corinne BOUCHISSE répond que ça peut être n'importe quel projet.

M. Frédéric DONIO suggère donc de mettre le city stade.

M. Jean-Claude MERINI demande plus d'information sur le fait que le terrain soit amianté.

Mme le Maire répond que Mme PONASSE devait faire une étude de sol pour en être sûr mais qu'elle ne l'a pas réalisé.

Mme le Maire explique que Mme Corinne BOUCHISSE a suggéré d'utiliser la révision du PLU pour réserver ce terrain à une opération d'aménagement programmé (OAP). A voir si le terrain peut être bloqué dès maintenant, avant la signature du nouveau PLU.

Mme le Maire explique qu'elle a proposé à Mme PONASSE de vendre son terrain à 35 000 € à un organisme qui réalisera une micro-crèche ; une annonce a été déposée sur un site spécialisé.

14) CONVENTION ORT

Affaire n°11/2023

Mme le Maire explique que l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique dite ELAN du 23 novembre 2018, a instauré les Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) pour permettre aux collectivités locales de porter un projet global de territoire tourné prioritairement vers la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, en coordination avec des partenaires publics et privés, faisant l'objet d'un conventionnement avec l'Etat.

Le projet de revitalisation comporte des actions dans les domaines suivants :

- Intervention sur l'habitat (volet obligatoire), notamment : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance,
- Production de logements attractifs et adaptés pour les personnes âgées et handicapées,
- Maintien de l'offre de commerces, de services et d'équipements,
- Valorisation du patrimoine et des paysages,
- Développement des mobilités au sein d'une ville inclusive.

Le périmètre d'étude général est l'ensemble du territoire de Bugey Sud.

Pour les secteurs d'intervention, il en résulte les périmètres suivants :

- Centre-ville de Belley
- Centre de Culoz incluant le secteur de la gare
- Centre d'Artemare
- Centre de Virieu-le-Grand incluant le secteur de la gare
- Centre de Champagne-en-Valromey
- Secteur ancien de Brégnier-Cordon proche du Rhône
- Secteur de la Cascade de Glandieu (Brégnier-Cordon et Groslée St-Benoit)

Afin de mettre en œuvre l'ORT, une convention-cadre ORT a été signée le 04/05/2020 entre l'Etat, la CCBS, les communes et les partenaires intervenant dans le projet de revitalisation du territoire.

Les signataires sont les suivants :

- L'Etat
- La communauté de communes Bugey Sud
- Les communes de Artemare, Belley, Brégnier-Cordon, Champagne-en-Valromey, Culoz, Groslée St-Benoit et Virieu-le-Grand
- La Chambre de Commerces et d'Industrie de l'Ain
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain
- Action Logement
- La Banque des territoires
- L'EPARECA (Etablissement public d'aménagement de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux).

Le plan d'action de la convention ORT est la traduction opérationnelle du projet de revitalisation du territoire qui se décline en fiches actions.

Dispositif Petites Villes de Demain Belley (PVDD)

La ville de Belley a été retenue dans le programme national Petites Villes de Demain qui a pour objectif de donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leur projet de territoire. Une convention d'adhésion a été signée le 7 avril 2021.

La ville de Belley conserve sa gouvernance propre à PVDD et s'assure de la cohérence de la convention PVDD avec les grands axes stratégiques de la convention ORT.

La ville de Belley voit ainsi son périmètre modifié en tant que bénéficiaire du dispositif Petites Villes de Demain dans l'ORT.

Ainsi, le périmètre de la Ville de Belley doit évoluer dans le cadre de l'ORT pour qu'il soit en adéquation avec celui projeté au dispositif Petites Villes de Demain dont la Ville bénéficie.

La ville de Belley reprend en maîtrise d'ouvrage directe les fiches actions n°7 (Site Patrimonial Remarquable) et n°15 (requalification de la rue St-Martin et de l'Ilot Baudin) issues de l'ORT Bugey-Sud dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

La CCBS doit être cosignataire de la convention cadre Petites Villes de Demain Belley.

Evolution de la convention ORT

La convention-cadre ORT signée le 04/05/2020, doit ainsi évoluer pour prendre en compte le dispositif Petites Villes de Demain de Belley notamment sa gouvernance, le transfert des fiches actions n°7 et n°15, et le nouveau périmètre d'intervention.

L'évolution de la convention-cadre ORT est la suivante :

- Une convention-cadre chapeau pluriannuelle ORT/PVDD
- Une convention ORT Bugey Sud (pour toutes les communes sauf Belley)
- Une convention cadre PVDD Belley

La CCBS est cosignataire de ces trois conventions.

La convention-cadre chapeau pluriannuelle a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du dispositif Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein du territoire de BUGEY-SUD. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du projet et précise leurs engagements réciproques. Elle reconnaît la gouvernance de la Ville de Belley dans le cadre du dispositif de Petites Villes de Demain. Elle s'assure de la cohérence entre les axes stratégiques.

La convention ORT BUGEY SUD est une convention de revitalisation venant compléter la convention-chapeau pluriannuelle d'Opération de Revitalisation de Territoire. Elle met en valeur le diagnostic territorial, les axes stratégiques et les actions à mettre en œuvre par le biais de fiches actions.

Les signataires de ces deux conventions sont identiques à ceux cités ci-dessus pour la convention-cadre ORT de 2020.

Suite à ce nouveau montage, nous devons signer la convention chapeau et la convention ORT Bugey Sud, envoyées à chacun par mail.

Mme le Maire précise que ces conventions restent identiques à celle signée en 2020 en enlevant la commune de Belley. Il est notamment question de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour la gestion des logements vacants, des commerces vacants, l'isolation des logements, la rénovation des façades en centre-ville...

Mme le Maire demande aux conseillers de valider les conventions ORT.

Vote : 15 Pour

15) TRIBUNAL SUITE AU VOL DE MATERIEL EN FEVRIER 2022

Affaire n°12/2023

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que les ateliers municipaux ont été cambriolés en février 2022. Elle précise que de nombreux matériels ont été volés (débroussailleuses, tronçonneuses, souffleur, caisse à outils...) et également le fourgon, qui lui, a été retrouvé calciné.

L'assurance a remboursé le matériel à hauteur de 14 636,40 €.

Une partie du matériel a été racheté et les dégâts sur les portes de l'atelier ont été réparés par les employés communaux pour un montant de 17 023,28 €.

Elle indique qu'un individu a été arrêté et que la mairie est convoquée au tribunal de Bourg en Bresse le 28 février.

La commune peut se faire assister par un avocat lors de cette convocation et propose de mandater Maître Justine BRAMARD du Cabinet Avril Avocats, spécialisée dans ce genre d'affaires.

Le devis pour cette prestation est de 750 € de base et peut monter à 1 500 €, en fonction des éventuelles suites à donner au dossier.

Mme Huguette GIRERD demande si l'assurance prend en charge cette dépense.

Mme le Maire répond qu'elle va se renseigner.

Mme Laetitia BAILLOT demande si on pourra se faire rembourser la différence entre dépense et remboursement de l'assurance, sinon cela ne fera qu'augmenter les frais liés à ce vol.

Mme le Maire explique qu'il n'est pas possible de savoir à l'avance si on aura quelque chose pour le préjudice occasionné. Elle précise également qu'elle trouve que c'est important de se présenter à la convocation pour montrer que la commune se sent concernée par cette affaire.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le fait de se faire assister par Me BRAMARD dans cette affaire pour un montant de 750€.

Vote : 15 Pour

16) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Décès de Henri DUCARRE

Une pensée pour Henri DUCARRE qui nous a quitté le 14 décembre 2022 à l'âge de 84 ans. Il a été très présent pour la commune et a fait 3 mandats en tant que conseiller municipal. Respectant la volonté première de la famille, il n'y a eu aucun discours, ni fleurs de la mairie pour ses obsèques. Toutefois, la famille a accepté que la commune lui rende hommage par un article dans le bulletin municipal.

➤ Eau et assainissement

La compétence Eau et Assainissement est transférée à la CCBS depuis le 1^{er} janvier 2023.

Pour 2023, les tarifs seront maintenus à 1€ pour l'eau et 0,90€ pour l'assainissement qui feront désormais apparaître la TVA.

En l'état actuel des connaissances, les tarifs cibles à horizon 2035 seraient les suivants :

- Part fixe 25 € pour l'eau potable et 25 € pour l'assainissement qui correspondent aux abonnements
- Tarif cible de l'eau potable : 1,816 € HT le m³
- Tarif cible de l'assainissement : 1,864 € HT le m³.

Ces tarifs intègrent en partie les investissements prévus par les schémas directeurs qui sont mal connus, ils n'intègrent bien sûr pas l'inflation.

De ce fait, il faut comprendre que les tarifs pour notre commune vont doubler d'ici 2035.

➤ Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC)

Cette participation au raccordement d'assainissement collectif sera payée pour toute nouvelle construction ou nouveaux travaux créant une surface de plancher, même si le logement est déjà raccordé.

Elle sera appliquée pour tous les dossiers d'urbanisme déposés à partir du 1^{er} avril 2023.

Elle correspond au maximum à 80% du coût de fourniture et pose d'une installation d'assainissement non collectif.

Son tarif sera de 25€ / m² de surface plancher, plafonnée à 8 000 €.

M. Yves WITKOWSKI fait remarquer que les habitants risquent de ne plus vouloir déclarer des extensions.

Mme Huguette GIRERD demande d'où vient cette décision.

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une réflexion du groupe de travail eau et assainissement de la CCBS.

➤ Chiens

Le sujet des chiens reste problématique dans notre village : les crottes ne sont pas toujours ramassées. Il est donc envisagé de verbaliser les propriétaires. La procédure a été demandée auprès de la Préfecture.

Même si les crottes sont ramassées, il reste les odeurs désagréables.

Ce problème se fait ressentir au Clos Montfalcon, ainsi qu'au stade.

Le village n'est pas si étendu et il est facile d'en sortir pour emmener son chien dans les champs ou les bois environnants. Il est donc prévu de prendre un arrêté pour interdire purement et simplement les chiens au Clos Montfalcon et au stade, et les propriétaires ne le respectant pas seront verbalisés.

➤ **PLU**

Une réunion a eu lieu le 25 janvier 2023 avec les Personnes Publiques Associées (PPA).

Sur les 24 invitations, les PPA présentes étaient la DDT, l'ARS, la Chambre d'Agriculture, la CCBS et deux communes voisines : Rossillon et Thézillieu.

Le bureau d'étude a donc présenté le PLU aux personnes présentes.

Mme le Maire fait le compte-rendu de cette réunion :

Le taux de croissance de la population prise en compte est de 0,7% par an, chiffre conforme au SCOT, qui est moins éloigné de la réalité à l'heure actuelle puisque que le taux de croissance actuel est de 0,4% contre -0,1% en 2018. Toutefois, la population est vieillissante.

Le consultant se base sur les derniers chiffres INSEE de 2019 or, avec le COVID, la commune compte aujourd'hui beaucoup moins de logements vacants que les chiffres INSEE 2019.

Au titre de ce taux de croissance, il faudrait construire 72 logements d'ici 2034 mais les contraintes de la nouvelle cartographie des risques (chutes de blocs, mouvements de terrain, inondations, et ruissellement), il est difficile de trouver des terrains constructibles.

La DDT va se rapprocher de l'Atelier du Triangle pour l'aider à identifier des terrains où il serait possible de construire. Il est précisé qu'il n'est plus possible de consommer du foncier en périphérie mais qu'on doit trouver des solutions pour permettre de créer des logements supplémentaires dans l'enveloppe urbaine.

Mme Huguette GIRERD demande où en est le bornage de la parcelle au Murat dont la commune est propriétaire et qu'il est envisagé de vendre.

Mme le Maire explique que le dossier est en cours afin de mettre en place un rendez-vous avec le géomètre et les voisins concernés. Il sera probablement proposé aux propriétaires ayant pris du terrain sur celui de la commune, de l'acheter afin de régulariser le bornage du terrain.

Le secteur Ne pour une éolienne, aujourd'hui abandonné, a entraîné à l'époque une étude environnementale qui serait obligatoire aujourd'hui, elle est donc faite.

La SNCF ne vend pas la gare et ne peut vendre à la commune une bande de terrain le long de la RD comme évoqué lors d'un précédent conseil car un poteau caténaire, qui doit rester dans les emprises SNCF, se trouve au bord de la route en face de LANDOT.

Le consultant évoque la mise en place d'une écluse à ce niveau. Ceci sera étudié.

Mme Laetitia BAILLOT indique que cette proposition engendrerait une réduction de la vitesse sur cette route.

M. Yves WITKOWSKI le confirme.

Concernant le lac, le consultant va inclure dans le PLU que l'assainissement sur ce site est un prérequis avant tout projet. Deux zones seront réservées « camping » et « restauration ».

Le sujet parking de l'autre côté de la RD est déjà lancé par la CCBS.

Mme le Maire en profite pour préciser que la commune n'est pas prévenue par la CCBS des décisions prises pour ce site, comme la mise en place de barrières à l'entrée, des travaux d'égagements ou encore le choix du food truck l'été dernier.

Il a été évoqué une zone agricole en face de Sauvy où les parcelles sont trop petites pour être travaillées avec les outils actuels et qui pourraient peut-être servir d'extension de la zone d'activités Sauvy entièrement vendue. La question sera posée à la CCBS, gérante des zones d'activités, mais il semble qu'il y ait peu de chances d'aboutir.

M. Yves WITKOWSKI précise qu'un particulier a acheté des terrains derrière l'usine à cigares pour y mettre des hangars afin d'accueillir des entreprises.

L'ARS a indiqué qu'il fallait prendre en compte le bruit du train mais également celui des pompes à chaleur qui, en fonction de leur placement, peut engendrer une nuisance sonore.

Le consultant de l'Atelier du Triangle a expliqué à Mme le Maire que la société sera prochainement en liquidation judiciaire. Notre interlocuteur M. BENOIT sera réembauché dans un autre cabinet et propose de terminer notre dossier dans les mêmes conditions.

➤ **Fermeture de la pizzeria**

La pizzeria a fermé depuis le 1^{er} décembre 2022. Mme HOLZER a donné sa dédite sur la commune au 31 janvier 2023 et repart sur Belley.

M. HOLZER est venu en mairie pour indiquer que son camion a été enlevé par la fourrière et demande si c'est la commune qui a fait cette démarche.

Après réflexion, il est supposé qu'il s'agit de la brigade motorisée de BELLEY.

➤ **Travaux sur les Départementales**

Il a été envisagé de poser des coussins berlinois en caoutchouc en haut de la route d'Hauteville et devant l'abribus du Murat avec les panneaux associés.

Après avis, l'Agence Routière explique que la route d'Hauteville est en agglomération donc à la charge de la commune. Toutefois, seuls des coussins lyonnais en béton seront autorisés et non berlinois en caoutchouc pour une question de pérennité.

Ces travaux ne pourront pas être réalisés par les employés municipaux, il faudra donc prendre une entreprise. Le coût total de cette opération sera donc plus élevé.

L'abribus du Murat, est hors agglomération, il est donc interdit de mettre des ralentisseurs sur cette Départementale.

Mme le Maire a demandé s'il était possible de déplacer le panneau afin que cette portion de route soit en agglomération. L'Agence Routière a répondu que le Maire peut déplacer les panneaux d'entrée de village. De ce cas, il est suggéré de le déplacer en haut de Mussignin.

L'Agence Routière propose dans un premier temps de ne pas déplacer le panneau mais d'effectuer un marquage au sol (zébra jaune) devant l'abribus et deux panneaux « Enfants » de chaque côté pour inciter les automobilistes à lever le pied.

M. Frédéric DONIO s'interroge sur le fait que le zébra n'était pas prévu à la base.

Mme Laetitia BAILLOT s'interroge sur le manque d'aménagement lié à cet abri.

Mme Corinne BOUCHISSE précise qu'il y a beaucoup d'enfants qui le prennent pour aller au collège mais qu'il est dangereux par manque de visibilité.

M. Yves WITKOWSKI rappelle qu'il est envisagé d'aménager derrière l'abri en créant des marches d'escaliers dans le terrain évitant aux enfants de la Craz de passer par la route pour y accéder.

Il a également été évoqué la possibilité d'inverser la priorité au pont de la Couerie. Actuellement la priorité est au sens montant. Mais il a été constaté qu'il y a une meilleure visibilité en montant qu'en descendant. De plus, il est possible de se garer devant chez M. BRUNI.

L'Agence Routière a répondu que ce changement risque d'augmenter la vitesse en descente mais que cette décision reste celle du Maire par arrêté.

Mme le Maire propose que chacun y pense en y passant afin de recueillir les avis.

➤ **Trimax à Clairefontaine**

Mme Huguette GIRERD demande s'il y a du nouveau pour l'installation de Trimax à Clairefontaine.

Mme le Maire répond que pour l'instant, la CCBS n'a pas donné de suite mais un mail de relance sera fait.

Il est précisé que ces plateformes sont à la charge de la commune et que la CCBS se charge de faire les trous pour implanter les containers.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h45.

VIE LOCALE

▪ Point sur le lac

Tout d'abord pour rappel, c'est la Communauté de Communes de Bugey Sud (CCBS) qui gère le lac. Les terrains appartiennent à la CCBS. La Communauté de Communes a la compétence Tourisme, la compétence Eau et Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2023 et la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le lac ne profite pas aux seuls habitants de VIRIEU LE GRAND. Pour toutes ces raisons, c'est donc une compétence communautaire comme l'indique la Présidente de la CCBS.



Le Maire ne conserve que ses pouvoirs de police. Dans la pratique, la CCBS prend des décisions pour le lac ; quand la décision fait l'objet d'un arrêté, elle transmet le projet d'arrêté au Maire pour signature. Mode de fonctionnement ingrat puisque les arrêtés concernant le lac sont signés du Maire, mais la décision émane de la CCBS. L'application de ces arrêtés appartient au Maire au titre de ce fameux pouvoir de police. A nous la charge de chasser les campeurs non autorisés !

Vous l'avez constaté ces derniers mois, la CCBS a fait démolir le hangar à bateaux, couper les arbres servant à sauter dans l'eau, fait démonter les pontons de pêche jugés dangereux, fermer l'aire de camping-cars...

Les associations Pêche à la mouche de Virieu et la Roselière ont laissé la place à l'AAPPMA pour une pêche plus durable. Les pontons de pêche ne seront pas remplacés cette année... Un herbier aquatique a été replanté.

Côté baignade, un ponton pour sauter dans l'eau doit être installé mais il n'est pas sûr qu'il soit là cet été ; des jeux d'enfants vont être mis en place ; des toilettes sèches vont être mises en service également. Un parking supplémentaire est à l'étude de l'autre côté de la route départementale pour faire face à l'affluence de juillet-août.

Par contre, l'assainissement, qui est un prérequis pour le camping, n'est pas dans les priorités de la CCBS. Nous aimerions un camping familial ; la CCBS envisage plutôt quelques habitats insolites pour une clientèle plus argentée... ou un espace loisirs.

Un appel à projets a été lancé pour une petite restauration au lac cet été ; par contre, la terrasse du snack ne sera revue que fin 2023 ou en 2024.

Alors si vous avez des idées, remarques ou critiques par rapport au lac de VIRIEU, merci de les adresser à la CCBS, la Mairie n'y est pour rien !



▪ Jardins familiaux

Le printemps est là ; il est temps de penser au jardin. Le terrain a été préparé par les employés techniques, le contrat de prêt à titre gratuit est en cours de finalisation. A compter du lundi 17

avril 2023, vous pourrez contacter Yves ou Cyrille pour l'attribution d'un carré (ou rectangle ☺) de terrain pour préparer vos semis... N'oubliez pas que les Saints de glace se situent les 11, 12 et 13 mai. Vous ne vous étiez pas inscrits mais finalement ça vous tente Il est toujours temps de passer en mairie.

▪ Chiens interdits au clos Montfalcon et au stade



Les plus respectueux ramassent les crottes de leur chien lorsqu'ils le promènent. Cependant il reste l'odeur, particulièrement en été, et l'urine avec son odeur également.

Nous avons la chance d'avoir un parc en centre-ville au Clos Montfalcon qui pourrait accueillir les habitants plutôt que les chiens : promenade, détente, sieste, bavardage, pique-nique, sport, ... nombreuses sont les occupations si le terrain n'est pas "miné".

Pour le stade, nous avons obtenu les subventions demandées et cette année, nous allons donc passer à la réalisation des aménagements prévus : terrain multisport, piste de pumtrack et table de foot volley. Nous proposons aussi quelques soirées culturelles au stade comme l'Opéra sous les étoiles ou la musique des années 70 l'année dernière. Mais

là aussi, nous avons envie d'un lieu propre pour poser son plaid sur l'herbe avec la seule odeur de la nature.

Alors STOP ! Le Maire a signé un arrêté pour interdire définitivement les chiens au Clos Montfalcon et au stade. Au stade, votre chien pourra emprunter le chemin qui va de la route de Lyon au quartier du Petit Colombier, uniquement s'il est tenu en laisse courte, comme partout dans le village d'ailleurs.

Il y a suffisamment de bois ou de pâturages à l'extérieur du village pour faire courir ce compagnon à quatre pattes qui sera d'ailleurs ravi lui aussi de ne plus renifler l'urine de ses prédécesseurs.

Par ailleurs, vous savez que la mairie vous fournit gratuitement des sachets pour ramasser les crottes de votre chien. Sur votre demande, pour vous faciliter la vie, ces sachets sont désormais disponibles au tabac presse dont les horaires d'ouverture sont plus larges que ceux de la mairie.

▪ Bois à couper ou bois coupé

La mairie et l'ONF attribuent des coupes d'affouage chaque année. Si vous êtes équipés pour aller couper du bois en forêt, vous pouvez vous chauffer à peu de frais (30 € la coupe).

Par contre, si vous n'êtes pas outillés, vous pouvez vous adresser à Thierry BLANCHARD pour le travail de bûcheron : coupe et dépose en bord de chemin de grumes d'un mètre de long pour un coût de 30 € la stère.

D'une façon ou d'une autre, vous savez que le bois réchauffe deux fois, une fois quand on le fait et une fois quand on le brûle....



▪ Nettoyage de printemps

Environ une trentaine de personnes, enfants compris, ont participé à cette matinée nettoyage. Le ciel nous a accordé deux heures sans pluie nous permettant de ramasser 15 à 20 sacs de déchets. Et pour finir, un petit moment de convivialité à la mairie...

Merci à tous et notamment aux enfants de l'école des Pelands encadrés par les enseignants.

▪ Frelon asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. En 2022, le nombre de nids découverts a explosé dans la région Auvergne Rhône-Alpes (+ 93% par rapport à 2021). La mairie se charge de la destruction des nids.

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !



Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et **SIGNEZ SA PRÉSENCE !**

DISTINGUER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN

Frelon européen - *Vespa Crabro*

Frelon asiatique - *Vespa Velutina*



Pour plus d'informations : www.frelonsasiatiques.fr

VIE SCOLAIRE

Le permis Internet

Bonjour nous sommes une classe de CM1-CM2, nous sommes dans l'école des Pelands à Virieu-le-Grand. Nous faisons cet article pour vous conseiller, pour protéger les gens sur Internet car nous passons également le permis Internet.

Le permis Internet pour les enfants est un programme national de prévention pour un usage vigilant et responsable d'Internet.

La gendarmerie vient dans la classe nous expliquer comment ça se passe. Il permet d'être prudent sur Internet.

Pour passer le permis Internet il faut faire un examen et on s'entraîne avec nos maître et maîtresse à l'école.

Internet c'est comme dans la rue

Ce qui est interdit sur Internet: Ne pas parler aux inconnus. Ne pas faire des défis que les inconnus nous disent de faire. Il ne faut pas mettre de photo de soi sur Internet. Il ne faut pas regarder les films interdits à notre âge. Ne pas mettre son vrai nom.

Que faut-il faire: on en parle à nos parents ou on va à la gendarmerie.

■ Le permis internet



VIE ASSOCIATIVE

▪ SAX IN VIRIEU 2023 - Organisé par L'ARENE



Deux journées d'exception ont été proposées aux Viriolans les 4 & 5 février 2023.

Le Saxophone était mis à l'honneur !

Master Class pendant deux jours pour les stagiaires de l'Académie Sax In Virieu 2023. Des saxophonistes de l'école de musique de Virieu étaient bien sûr présents mais aussi des musicien(ne)s de Belley, Bourg en Bresse et du Revermont. Ces Master Class consistent pour les stagiaires à présenter et travailler en profondeur un morceau qu'ils ont choisi. Travail qui s'effectue avec une « pointure » dans son domaine. Et cette année ce fût Amit Dubester de la Haute Ecole des Arts de Zurich (Suisse), invité d'honneur, qui fût l'unanimité par son professionnalisme, talent et gentillesse pour pousser les musiciens dans leur quête de

perfectionnement.

Puis ce fût le saut dans le grand bain pour les stagiaires avec présentation devant le public samedi des morceaux en individuel et dimanche des pièces jouées en ensembles.

Récital : pour celles et ceux qui ont eu la curiosité de venir écouter Amit le 4 février lors de son récital, ce fût vraiment une découverte incroyable. Modernité, sons venus de nulle part, innovation ... le saxophone 2.0 revisité !

Conférence : La culture n'était pas en reste avec une conférence dimanche matin. Tout savoir sur la création du saxophone dans les années 1840 par Adolphe Sax, son évolution et une présentation d'instruments datant des années 1880 ... une véritable plongée dans l'histoire.

Concert : Pour ce final, Les Heavy Fingers ont cassé les codes avec une version de Pierre And The Loup « toute particulière ». Cette interprétation mêlant pédagogie, grande virtuosité musicale et énormément d'humour a fait plus que sourire petits et grands !

Un superbe moment salué par une standing ovation pour ces artistes.

Merci à tous les sponsors privés et collectivités qui nous permettent de réaliser de tels événements.

Et nous en profitons pour remercier grandement celles et ceux qui nous soutiennent fidèlement depuis de nombreuses années et que nous voyons régulièrement à nos manifestations. Elles, ils, se reconnaîtront !

▪ ARCOVI

Comme ARTISANS et COMMERÇANTS de VIRIEU. L'association était en sommeil depuis 2019. Un nouveau bureau a été élu début mars suite à l'assemblée générale. Il est composé de Jessica Rey (boulangerie au Petit Pâton) au poste de Secrétaire, Geoffrey Neveux (laiterie Bellait) Trésorier et Corinne Bouchisse Barbe (les bougies Elinoé) en tant que Présidente.

Nos commerçants souffrent. Avec le COVID, l'inflation, la guerre en Ukraine, ils connaissent tous des baisses de chiffre d'affaires.... Alors essayons de penser à eux pour nos emplettes afin de ne pas les perdre !



• Gala

l'Harmonie

Le 18 mars 2023, l'Arène de Virieu le Grand recevait pour un concert de Gala l'Harmonie de Bourgoin Jallieu.

La saison dernière nous étions invités en terre Dauphinoise et ce fût avec grand plaisir que nous avons organisé le match retour Virieu-Bourgoin.

En première partie l'Arène ouvrait le bal ! Puis ce fût au tour de l'Harmonie Berjallienne, forte de ses 55 musiciens, de mettre le feu à la

salle des fêtes. « Think » d'Aretha Franklin reçut une ovation comme il y en eut peu à la salle des fêtes viriolane.

Puis, pour terminer la soirée, les deux formations se réunissaient pour ne former qu'un seul ensemble de 80 musiciens. Deux morceaux en communs ... forts en décibels !

Soirée dédiée à Jean Dominique Thomas, percussionniste et membre apprécié de l'Arène, décédé quasiment 1 an jour pour jour à la date de ce concert et à Jean Case, figure emblématique de l'Arène. Jean fût Chef adjoint de l'Harmonie de 1960 à 1977 puis il prit la baguette de direction jusqu'en 1996. De très longues années de dévouement au service de la musique viriolane ... un pilier de notre association !

▪ Chorus

La soirée "Fondue Savoyarde "à ROSSILLON a été un plein succès.

Succès populaire avec tous les convives, dont les maires de Virieu le Grand et de Rossillon qui ont apprécié le repas et notre prestation musicale.

Succès d'organisation grâce à l'implication des choristes sous la direction de Corinne Bionda.

À renouveler lors de la Soirée Celtique.



Samedi 11 mars, environ 140 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes de Virieu pour une soirée celtique organisée par l'ensemble Chorus.

L'ambiance musicale était assurée par le groupe Alb'Eirinn qui a également fait découvrir les danses folk. Pour ceux qui débutaient, fausses manœuvres et fou rire assurés.

L'ensemble Chorus vous propose aussi une journée "cuisse de bœuf" au clos Montfalcon le 11 juin 2023. Nous vous attendons nombreux !

▪ Association des Anciens Combattants

En ce 19 mars 2023, nous avons honoré les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

« Il nous faut continuer à regarder et accepter ce pan de notre histoire collective dans son extrême complexité, assumer d'en transmettre la mémoire, mais sans transmettre aux nouvelles générations les passions d'alors. Il nous faut admettre que des mémoires diverses s'expriment et que la seule voie est de les additionner et non de les opposer. C'est le seul chemin pour la cohésion nationale. »



▪ Bibliothèque municipale - La Clé des Champs

Des livres mais pas que....

La bibliothèque municipale la clé des champs vous accueille toutes les semaines, les mardis de 16h à 18h, et les jeudis de 17h à 19h.

Lecture sur place, consultations de documents, prêts de livres, conseils, réservations...de nombreux services à votre disposition.

La bibliothèque accueille les scolaires une fois par mois et les familles sont cordialement invitées à investir les lieux avec les enfants pour compléter ces visites.

La bibliothèque sait aussi sortir de ses murs.

Récemment une très intéressante conférence sur les « plantes qui nous empoisonnent » a permis à plus de 40 personnes de suivre Nicolas VINCENT-MORARD dans les méandres historiques, botaniques et scientifiques.

Un très bel après-midi suivi d'un goûter / discussion bien apprécié.



La bibliothèque vous a fait aussi découvrir tout dernièrement les artistes peintres, plasticiens et photographes de Virieu et des alentours.

Un beau week-end d'exposition et de découvertes.

Pour vous servir au mieux et proposer toujours plus de services, d'animations, pour dépoussiérer le mythe de la bibliothèque triste, élitiste, et vieillotte, Franceline et Béatrice sont en cours de formation. Des cycles d'études et d'apprentissages proposés par la Bibliothèque Départementale, notre partenaire et partie prenante dans notre

fonctionnement.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Rendez-vous très vite dans les locaux de la bibliothèque, rue des écoles ou hors les murs pour de prochaines animations.



performances proposés. Cette somme est entièrement reversée aux artistes. Le Grand V est une fête inclusive où tout le monde est le bienvenu.

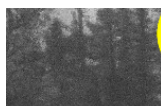
Ne manquez pas le Grand V festival cette année, une occasion unique de célébrer la culture, l'art et la vie ensemble dans un cadre convivial et plein de surprises.

Retrouvez la programmation dans ce bulletin mais aussi sur www.grandv.fr

Le grand V – festival 2023

Le Grand V est de retour à Virieu le Grand du 13 au 16 avril, après le succès de sa première édition en 2020 dans l'ancien restaurant du village. Cette année, le lieu central du festival se trouvera à la Préfecture mais aussi dans d'autres lieux du village : les jardins voisins, la salle des fêtes, le PMU, le foyer des Patios, ainsi que sur la place du village. La programmation est très éclectique, avec des artistes de différents horizons, allant de l'opéra à la techno en passant par le rock. Il y aura également du cirque, de la danse contemporaine, du théâtre et des performances pour tous les goûts.

Le festival est à prix libre, ce qui signifie que chacun peut donner ce qu'il souhaite en échange des spectacles et des



Samedi 15 avril - 20h

20H SALLE DES FÊTES

La ruée vers l'Or

Cerise Rossier - performance danse

Maraudeur

post punk lofi

Teaser

défilé de mode - Batou et Robinou

Claude wave

pop new wave

Pish 'n' chips

Non vegan karaoke - spectacle de marionnettes, attention goéland méchant !

El Pulpo

psychedelic Krautrock

Derek & Tom

dirty synthwave

Guit's

techno 100%vinyle de récup

DJ La Goulue Vs MC Alesk

ambiance beach bitches, rap, hip hop, regaeton, techno, afrobeat, shatt

Logistique & Ludique

boom eurodance

Je
OU

Dimanche 15 avril - 12h

OUVERTURE 12h à la Préfecture - Plat du jour avec la Bette

Venir

OUVERTU

Foudre Rockca

rock'n roll - 18h30

La scroafa emput

messe punk

Tranquility ba

techno break

Sonatique & A

ambient noise médité

Yoke

ambiant paysage bass

Sau

OU

Liliana butter

Margo Chou - performan

12H Plat du jour avt

Atelier percus

OBAYA Batucada - inscription info@grandv.fr |

PSG foreve

spectacle théâtr

Protection Aud

(ex Semoraz/Souharce) a

Claire Michel de

piano jazz

Rien Faire

popbizarre, ça ne ressemble mieux

Matière Prem

Solen Briand - Fabiles et divag

Limite lyriq

opéra et accordé

KundaYoga gros son!

(salle des fêtes) 13h

Cours yoga sur soundsystem

Sonia-P

chill - 14h

Spiral Névrose

Jeremy Chevalier - performance

Vâcarm

Pauline Weidmann - Les bras de la parole

- performance voix, danse et bandes magnétiques

Feu bonhomme

performance cérémoniale

jo ~ oj

drone bizarre mélodique

Falang noise

techno

Le Cycle des Saisons

Live audiovisuel de Syntonia et Grégor Belibi

Minya

Magrava

free rock noise

Aulp uma

musique cheloute

Les 3 soeurs

spectacle marionnettes - 15h, chez Sigrid 357

route Hauteville

Jeannine et la scie sauteuse

Bal fin du monde

«Turbo Mega Mix «on tour»

Bal fin du monde

Appatz03

expé synth et magnéto

Chien mon ami

synth pop

Satirix

Rémireille - ciné-concert-spectacle

Corps Pur

down tempo synth

KT&Chik

chill médit

Étude sur la résilience de nos désastres

Thomas Duret / Basobab - Création multidisciplinaire

Atelier drag King / Queer

inscription mirallmusica(a)gmail.com

Show Drag King/Queer/Freaks

Franch & Vincem(71), Elliott des Adélphes(31), Tony Klapsol(69) et Harvey Clark(43)

L'avare ou à peu près...

(salle des fêtes) 13h

ThéArt & Co compagnie d'Olivier Ten - Théâtre

Le Predator

Julian Bellini - spectacle pour toute la famille,

les mystères de la nature et de la vie animale

Teaser

Défilé de mode - Batou et Robinou

Installations

à voir pendant tout le festival

Mirage Mirage

stand maquillage transformiste

Tranquility Base Sound System

Le repos des pirates

Isabelle Chavetias et Mireille Belle - Performance sur sable, place du village

Valse au feu

Louise Talarico - installation vidéo

36 rêves

Félien Bonnot en collaboration avec Les Marquises - installation vidéo en partenariat avec le Centre d'art contemporain de Lacoux (CACL)

Kiss of the dead poule

collectif Yakari Spaceship - Installation bar central

infokiosque et stand tattoo onglerie

Jean Baptiste Boitoux

Les Cobaltines, expo de peintures - La tour de Pizz (Virieu centre)

Orchestre Tout Petit Jean Tinguely

installation sonore

Le roco ASC1000

installation sonore

Atelier fabriques ton bracelet cuir

Tango cuir (42 rte hauteville) - de 1 à 99 ans - 20 min - à partir de 14h, Sur réservation avec. Amandine au 07 78 66 74 36



INFOS MAIRIE



La mairie vous propose de réaliser une nouvelle commande groupée de fioul au printemps ou à l'été pour la prochaine période de chauffage. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en mairie : nom, prénom, adresse, téléphone et quantité souhaitée.

La mairie pourrait également essayer de négocier un prix sur les sacs de pellets si les quantités sont importantes. Un prix sera alors négocié après d'un fournisseur dans les environs et les utilisateurs iront eux-mêmes chercher les sacs chez ledit fournisseur au prix convenu. Pour juger du bien-fondé de cette démarche, les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie : nom, prénom, adresse, téléphone et nombre de sacs consommés durant la saison froide.

▪ « illiwap »

Pour rappel, l'application illiwap gratuite pour les habitants, permet de se tenir informé des événements et des alertes localisés sur la commune. Elle est disponible par téléchargement.



▪ Plantations de fleurs 2023

Comme chaque année, le comité Fleurissement organise une journée de plantations de fleurs.

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps pour embellir notre village et partager un moment convivial, venez nombreux nous rejoindre devant la mairie à 8h30 le 14 mai 2023.

▪ Concours maisons et balcons fleuris

La municipalité de Virieu Le grand et la commission du fleurissement relancent l'édition 2023 du concours des balcons et terrasses fleuris du 15 mai au 19 juin 2023.

C'est l'occasion de récompenser les belles réalisations de celles et ceux qui participent au quotidien à l'embellissement de notre cadre de vie. Les bulletins d'inscription et le règlement du concours 2023 seront disponibles au secrétariat de la Mairie.

Le chaisier de VIRIEU s'en est allé



Au 95 rue du Coter, si vous poussiez la porte de la "Fabrique de chaises rustiques", vous étiez accueilli par le sourire de JEAN CASE, qui, de 16 à 82 ans, créa des milliers de chaises, chacune étant une pièce unique tant son concepteur lui accordait une attention particulière depuis le choix du bois jusqu'à la dernière touche de cire.

Fidèle aux savoir-faire rustiques des chaisiers italiens itinérants qui se déplaçaient pour rempailler les chaises et dont il a hérité, il a su tout au long de sa vie, apporter une touche très personnelle en créant ses propres modèles. Qui, dans les maisons viriolanes, n'a pas un ou deux fauteuils Louis Philippe ou Renaissance, des chaises rustiques ou de style, une chaise haute pour enfant, attendus deux ans et garantis à vie ?

JEAN CASE s'en est allé à 90 ans et avec lui un métier ancestral qui s'inscrit à jamais dans la mémoire du village de Virieu.

Il fut également conseiller municipal et chef d'orchestre de l'Arène.

Durant trois mandats, auprès de Mme MICHAUD, M. MATTHIEU et M. LAMAISON, maires de Virieu, il s'est impliqué dans la vie municipale avec le souci permanent de faire des choix justes et équitables pour les viriolans et viriolanes qu'il représentait.

Dans les années 70-80, il a fait vivre le partenariat musical en co-dirigeant, avec Julien ABIATI l'harmonie du Bugey qui regroupait BELLEGARDE et VIRIEU.

Musiciens et musiciennes se souviennent encore de son exigence perfectionniste qui lui a permis de garder sa baguette (en bois, fabriquée dans son atelier) aussi longtemps.



Commémoration du 08 mai 1945

Le 08 mai, comme chaque année, aura lieu au Monument aux morts, la cérémonie célébrant la fin de la deuxième guerre mondiale, à laquelle vous êtes conviés. Outre les participants habituels : les Anciens Combattants et porte-drapeaux, la municipalité, l'Harmonie l'Arène, la chorale, ... nous aurons cette année un peloton d'une trentaine de cadets de la gendarmerie sous le commandement du Colonel LAHERY. Ces jeunes, âgés de 15 à 17 ans, après leur séjour de cohésion dans le cadre du Service National Universel, effectuent une mission d'intérêt général pendant une année auprès de la gendarmerie (le week-end, car ils sont scolarisés) : renforcement musculaire, sport de combat, tir, visite des institutions, débat sur des sujets d'actualité, ...

Il ne s'agit pas de recrutement, la majorité d'entre eux fera un autre métier que gendarme, c'est une expérience qui les aide à grandir.

Le parrain de la promotion 2022-2023 est le gendarme Jean GUY, en poste à VIRIEU LE GRAND, héros de la résistance, arrêté par les allemands et fusillé le 20 juin 1944 à CHALLES LES EAUX à l'âge de 24 ans.

ETAT CIVIL

▪ Naissances

- LOMBARD Maëlle 20 JANVIER 2023
- BARDIN Louise 07 FÉVRIER 2023
- NESTOROWIEZ Lino 20 FÉVRIER 2023
- DEMARTHE Kayden, Jean-Noël, Ludovic 25 FÉVRIER 2023
- DEMARTHE Tao, Jean-Noël, Ludovic 25 FÉVRIER 2023
- MERLE Ayaz 02 MARS 2023

▪ Décès

- COINTET Georgette, veuve CLEYET 14 FÉVRIER 2023
- SONZOGNI Baptiste 01 MARS 2023
- GLAVIER Didier 09 MARS 2023
- GRAND Michelle, veuve WITKOWSKI 09 MARS 2023

FLEURS DE PRINTEMPS

Enfin, ce joli mois de Mai
Avec ce gracile brin de muguet
Très parfumé, qui laisse des regrets
Celui, de ne durer qu'un seul mois.

Dans mon jardin,
De frêles fleurs se balancent
Au gré d'une brise légère,
Telles des jeunes filles
Sur une balançoire.

Il est une fleur semblable à un cœur
Elle est rose et blanche
Et se nomme " Cœur de Marie " .

Offrant ses pétales bleus ou rouges au soleil
La gracieuse anémone, quelle merveille.

Et là, sur la terrasse
Les petites campanules bleues pervenche
Voisinent avec les saponaires roses,
Toutes ces couleurs font une symphonie
DO, RE, MI, FA, SOL, LA, SI.

Je suis assise au milieu de cet éden,
Derrière moi, le rosier jaune
Grimpe le long du mur
Son doux parfum câline
Mes narines.

12 mai 2014
Annette HEESSE

Calendrier des **MANIFESTATIONS**

Avril

Jeudi 13,

Vendredi 14,

Samedi 15 et

Dimanche 16

LE GRAND V2

Salle des fêtes et rue

LA PRÉFECTURE

Mai

Dimanche 7

VIDE GRENIER

Dans les rues

VIRIEU ANIMATION

Lundi 8

CÉRÉMONIE

Place du monument

ANCIENS COMBATTANTS

Samedi 20

RALLY SURPRISE AUTOMOBILE

SOUS LES LAUZES

Juin

Samedi 3

BARBECUE

Place du monument

ARCOVI

Dimanche 11

COUPE D'ADAMO

Terrain de boules

UNION SPORTIVE BOULISTE

Dimanche 11

COTE DE BŒUF

SdF / Montfalcon

CHORUS

Samedi 24

FÊTE DE LA MUSIQUE

Clos Montfalcon

VIRIEU ANIMATION

Vendredi 30

CÉRÉMONIE DE LA CROIX DU PIN

Croix du Pin

ANCIENS COMBATTANTS

Marché hebdomadaire

DIMANCHE 8h - 12h - PLACE DU MONUMENT

➔ 1 Place Honoré d'Urfé - 01510 Virieu-le-Grand

☎ 04.79.87.81.37

@ mairie@virieulegrand.fr